

CGG lance une émission d'obligations senior de premier rang garanties

Paris, France – 6 avril 2018

Comme les termes des obligations senior de premier rang garanties existantes venant à échéance en 2023 émises dans le cadre du plan de restructuration prévoient une fenêtre de refinancement au pair, CGG S.A., la société mère du groupe CGG, annonce aujourd'hui que CGG Holding (U.S.) Inc., filiale indirecte détenue à 100 % par CGG, a lancé l'offre d'obligations senior de premier rang garanties venant à échéance en 2023 d'un montant nominal total d'environ 650 millions de dollars américains pour un montant équivalent combiné en dollars américains et en euros. Les obligations seront garanties par CGG et certaines de ses filiales.

CGG Holding (U.S.) Inc. a l'intention d'utiliser le produit de l'offre pour procéder au remboursement intégral du montant principal en circulation, conformément à leurs modalités, des obligations senior de premier rang garanties existantes à maturité 2023, émises le 21 février 2018 pour un montant total de 663,6 millions de dollars américains.

A la suite de la bonne réalisation de la restructuration financière, le Directeur financier de CGG, Stéphane-Paul Frydman, a informé la société de son intention de se retirer de ses fonctions. Il supervisera la réalisation du refinancement des obligations senior de premier rang garanties existantes et la publication des résultats du premier trimestre 2018. La société a d'ores et déjà initié la recherche d'un nouveau Directeur financier.

A propos de CGG :

CGG (www.cgg.com) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois activités, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles. CGG emploie environ 5.300 personnes dans le monde, animées par la Passion des Géosciences, pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0013181864) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).



Contacts

Direction Communications

Christophe Barnini
Tél : + 33 1 64 47 38 11
E-mail : invrelparis@cgg.com

Relations Investisseurs

Catherine Leveau
Tél : +33 1 64 47 34 89
E-mail : invrelparis@cgg.com

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la recommandation d'une offre de souscription des titres. Il n'y aura pas de vente de ces titres dans tout état ou toute juridiction dans lequel une telle offre, recommandation ou vente ferait l'objet d'une obligation d'enregistrement ou de restrictions légales et réglementaires spécifiques à cet état ou cette juridiction.

Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne pourront être vendus ou offerts aux Etats-Unis qu'au titre d'un régime d'exemption aux obligations d'enregistrement du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public des titres en France et aux Etats-Unis.

Cette annonce n'est pas distribuée par, et n'a pas été approuvée pour les besoins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié (le « FSMA ») par, une personne autorisée en application du FMSA. Cette annonce est uniquement distribuée à, et uniquement dirigée vers, des personnes : (i) sont en dehors du Royaume-Uni ; (ii) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement (étant des professionnels de l'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' « Order »)) ; (iii) relevant de l'article 19(2) (a) à (d) (« *High net worth companies, unincorporated associations etc.* ») de l'Order ou, (iv) dans la mesure où une telle action ne préjudicie pas la légalité de la distribution de cette annonce, qui sont des personnes auxquelles une invitation ou un avantage à s'engager dans une activité d'investissement (conformément à la section 21 du FSMA) dans le contexte de l'émission ou de la vente de titres peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Cette annonce ne doit pas être la source d'une action ou du consentement de personnes qui ne seraient pas des personnes concernées. Tout investissement ou activité d'investissement relatif à cette annonce est accessible uniquement aux personnes concernées et n'impliquera que les personnes concernées.

Ce communiqué peut contenir des projections ou prévisions ("*forward-looking statements*") au sens de la réglementation boursière fédérale américaine. De telles projections ou prévisions correspondent aux perceptions actuelles de CGG sur des événements futurs et sa performance financière. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation effective de ces événements ou performance et les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces projections.

